



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014

DELIBERATION N°2014-022

VENTE DU TERRAIN SIS SENTIER DE LA TOURNELLE CADASTRE SECTION AP N°s 221 ET 222 AU SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE (SAF'94)

Présents :

M. Daniel WAPPLER, Maire, Mme Dominique CARON, M. Bernard STEIN, Mme. Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER de LABADIE, Mme Agnès EKWE, Adjoint, M. Didier GIARD, Mme Anne-Marie MARTINS, Mrs Jean-Paul TEXIER, Guy BRUNET, Stéphane RABANY, Pierre LENTIER, Stéphane DEYSINE, Mme Valérie LANDAIS, M. Jean-Claude MASSEY, Mme Dominique DEBICKI, M. Pierre-Jean GRAVELLE, Mme Martine SJARDIN, M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU.

Absents représentés :

*Monsieur Christian BRINDEAU représenté par Monsieur Didier FABRE
Madame Christine MEIGNIEN représentée par Monsieur Bernard STEIN
Madame Marie-Suzanne CHARLOT représentée par Monsieur Daniel WAPPLER
Madame Sonia JAIL représentée par Madame Dominique DEBICKI
Monsieur William ROSTENE représenté par Monsieur Guy BRUNET
Madame Anne-Laure HIRON, représentée par Monsieur Christian FOSSEYEU.*

Monsieur René-Jean CULLIER DE LABADIE a été désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2013-025 du 11 avril 2013 approuvant le projet de convention d'études et d'action foncière entre la commune et le SAF'94 pour le périmètre dit « Les Plantes »,

Vu l'estimation de ladite parcelle par les services fiscaux en date du 10 juillet 2013,

Vu la convention de portage foncier annexée à la présente,

Considérant que le bureau syndical du SAF'94 par une délibération du 3 juillet 2013 a approuvé ladite convention d'études et d'action foncière et dit notamment que chaque bien porté dans le périmètre fera l'objet d'une convention de portage foncier ;

Considérant que le 17 janvier 2013, le SAF'94 a informé la ville de sa décision d'acquérir un bien sis dans le périmètre dit du « Sentier de la Tournelle », cadastré section AP n° 221 et 222 d'une contenance de 440 m², avisant qu'il s'était mis d'accord avec le vendeur pour un montant de 150 000 € ;

Considérant que dans le cadre de l'accord signé entre la commune et la SAF'94, il est entendu que le bien peut être rétrocédé au syndicat pour ce montant ;

Sur proposition de Madame Dominique CARON et après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 4 abstentions (Guille, Maillet, Fossoyeux, Hiron)

Article 1 : Approuve la convention de portage foncier entre le SAF'94 et la commune s'agissant du terrain sis « sentier de la Tournelle » cadastré section AP n°s 221 et 222 et ainsi autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Article 2 : Autorise le SAF'94 à acquérir le terrain pour un montant de 150 000 €.

Article 3 : Dit que le montant de la participation de la ville fixée à 10% du prix du terrain, le montant de la liquidation des charges d'intérêts afférentes à ce portage ainsi que le remboursement des taxes foncières correspondantes sont inscrits au budget des exercices considérés.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel WAPPLER

